

Les Echos

Casino : Rallye annonce avoir finalisé son projet de plan de sauvegarde

Rallye, Foncière Euris, Finatis et Euris, holdings de tête du distributeur Casino, ont annoncé avoir finalisé leurs projets de plans de sauvegarde, qui prévoient un rééchelonnement de leur dette sur une période de dix ans. Les propositions seront soumises à l'approbation des créanciers dans les prochaines semaines.

[Lire plus tard](#) | [Conso & Distribution](#) | [Twitter](#) | [Facebook](#) | [LinkedIn](#) | [Commenter](#)



Par **Les Echos**

Publié le 9 déc. 2019 à 22h35

Les choses se précisent pour les sociétés d'investissement de Jean-Charles Naouri. Placés sous procédure de sauvegarde **depuis le mois de mai**, le groupe Rallye (maison mère du groupe Casino) ainsi que la Foncière Euris, Finatis et Euris, ont annoncé lundi soir dans un communiqué commun avoir finalisé leurs projets de plan de sauvegarde.

Elaboré avec le concours des administrateurs judiciaires, ce dernier prévoit un rééchelonnement de leur dette sur une période de dix ans. Réparti entre les différentes entités, le passif des quatre sociétés se chiffre actuellement à un peu plus de 3,3 milliards d'euros, dont 2,9 milliards d'euros pour Rallye et ses filiales.

Les projets de plans de sauvegarde liés à chaque société prévoient un calendrier de règlement des dettes uniforme pour tous les créanciers. Durant les deux premières années, 100.000 euros seraient répartis chaque année entre tous les créanciers. Puis de la troisième à la neuvième année, 5 % de chaque créance serait acquittée. Enfin la dixième et dernière année, 65 % de chaque dette serait réglé, montant duquel serait déduit les sommes déjà versées les deux premières années.

Soumises aux créanciers

Les propositions d'apurement de la dette seront transmises par les mandataires judiciaires dans les prochaines semaines aux créanciers. Dès lors, une période de négociation entre Rallye, ses créanciers et les administrateurs judiciaires s'engagera.

Rallye et ses holdings tablent sur une homologation de ces plans par le tribunal de commerce de Paris au plus tard le 30 juin 2020. A partir de là, en fonction des réponses obtenues des créanciers, le groupe et ses holdings communiqueront plus précisément sur les modalités de leur désendettement.

Dans le communiqué, les quatre sociétés prennent soin d'indiquer que « les projets de plans de sauvegarde des Sociétés sont interdépendants et se fondent sur la chaîne de détention économique existant à ce jour. Ils prévoient la capacité des Sociétés à verser des dividendes pendant la durée des plans. »

Produits dérivés

Fin novembre, la maison mère de Casino [avait annoncé avoir conclu des accords](#) avec certains de leurs créanciers, non concernés par ces plans de sauvegardes, visant le réaménagement de plusieurs échéances financières.

Ces accords portaient sur « des opérations de dérivés » représentant un montant total de 231 millions d'euros, « bénéficiant de nantissements (sorte de garantie, NDLR) portant sur 9,5 millions d'actions de Casino, soit 8,7 % du capital », expliquait alors Rallye.

De son côté, Casino avait à la fin octobre obtenu l'allongement de l'échéance de remboursement de sa dette grâce à une extension de ses lignes de crédits auprès de 21 banques françaises et étrangères. L'entreprise avait également réussi auparavant à lever 1,8 milliard d'euros de nouveaux financements.